

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 682

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« mentionné »

le mot :

« prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.